



# IUT de Blois

Prenez de l'avance.

SCIENCES DE L'INGÉNIEUR, SCIENCE  
DES MATÉRIAUX, INSTRUMENTATION,  
WEB ET MULTIMÉDIA,  
RÉSEAUX ET TÉLÉCOM

Taxe d'Apprentissage **2023**

[iut-blois.univ-tours.fr](http://iut-blois.univ-tours.fr)

 [fr-fr.facebook.com/iut.blois](https://fr-fr.facebook.com/iut.blois)  [www.instagram.com/iutblois/](https://www.instagram.com/iutblois/)

 [twitter.com/IUTBlois](https://twitter.com/IUTBlois)

Taxe d'Apprentissage 2023

# L'IUT DE BLOIS C'EST ...

**507** ÉTUDIANTS



**4** BACHELORS UNIVERSITAIRES  
DE TECHNOLOGIE (BUT)

- Réseaux et Télécommunications
- Mesures Physiques
- Science et Génie des Matériaux
- Métiers du Multimédia et de l'Internet



**2** LICENCES PRO

- Gestion de la Production Industrielle
- Métiers de la Vision



**PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE,  
FORMATION CONTINUE, VAE, APPRENTISSAGE,  
LABORATOIRES DE RECHERCHE...**

IUT de Blois  
15 rue de la chocolaterie  
CS 32903 - 41029 Blois cedex  
Tél. 02 54 55 21 16  
**Numéro UAI : 0410978R**



**IUT**  
de Blois

Depuis plus de 50 ans, les Instituts Universitaires de Technologie ont le souci de former des collaborateurs compétents et rapidement opérationnels. C'est dans cet esprit que l'IUT de Blois souhaite poursuivre et développer une politique active d'échange et de partenariat avec son environnement économique local et régional : stages d'étudiants, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation, VAE, transfert de technologie...

Afin de s'adapter encore aux besoins du monde professionnel, les IUT ont transformé leur offre de formation et proposent un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en 3 ans.

Mais le maintien de la qualité de notre enseignement nécessite aussi l'acquisition et le renouvellement d'équipements à la pointe de la technologie. La Taxe d'Apprentissage est ainsi un mode de financement primordial de nos investissements pédagogiques.

Votre aide par le versement de la taxe d'apprentissage est déterminante afin de conserver la qualification professionnelle de nos diplômés, tant dans le secteur industriel que dans celui des réseaux, de la communication et des services.

### **Qu'est ce que la Taxe d'apprentissage ?**

La Taxe d'apprentissage (TA) est un impôt versé chaque année par l'employeur au titre de l'année civile.

C'est un impôt obligatoire qui permet aux entreprises d'agir en entreprises citoyennes en soutenant financièrement les formations des enseignements technologiques et professionnels.

Les conditions de son versement sont régies par les articles L6241-1 à L6241-5 du Code du Travail.



## Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

À partir de 2023, le solde de la taxe d'apprentissage sera recouvré annuellement par les URSSAF et la MSA et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Une plateforme de fléchage, SOLTéA, sera mise à disposition par la CDC, permettant aux employeurs de désigner les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

### En pratique, comment procéder ?

Après avoir déclaré la taxe d'apprentissage 2022 en DSN à destination de l'Urssaf et/ou la MSA, mensuellement pour la part principale et sur la DSN d'avril 2023 pour le solde (exigible le 5 ou 15 mai 2023), vous désignez les bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage.

Pour cela, à compter du 25 mai, connectez-vous sur la plateforme SOLTéA afin de flécher les fonds issus du solde de votre taxe d'apprentissage.

Vous souhaitez verser votre solde TA à l'IUT de Blois :  
utilisez notre code **UAI 0410978R**

L'IUT de Blois est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de ses formations.

Les sommes perçues sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.

**Nos étudiants d'aujourd'hui sont vos collaborateurs de demain.  
Toujours au service de la réussite, l'IUT a besoin de vous pour poursuivre ses missions.**

**Nous comptons sur vous pour la TAXE d'APPRENTISSAGE 2023 !**

Patrick LAFFEZ  
Directeur de l'IUT de Blois

**Pour tout renseignement,  
merci de contacter Mme Marilyne TREMINE**

iut-blois.univ-tours.fr

Tél. 02 54 55 21 16

marilyne.tremine@univ-tours.fr

I.U.T. de Blois - Services Centraux

15, rue de la Chocolaterie CS 32903

41029 BLOIS Cedex

